

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 8 JUILLET 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 8 juillet 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

RÉSOLUTION #19-07-96
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #19-07-97
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 3 juin 2019;
4. **Rapports mensuels des sous-comités :**
 - 4.1 Conseil d'arrondissement;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes payables du mois de juin 2019;
6. **Administration**
 - 6.1 Autoriser le dg à signer l'entente de collaboration avec la Commission scolaire Eastern Shores;
 - 6.2 Mandater Tetra Tech QI Inc. pour l'assistance concernant la stratégie d'économie d'eau potable;
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Achat d'une scie à béton et à asphalte position debout;
 - 7.2 Dépôt d'une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
8. **Service incendie et sécurité civile**

NIL
9. **Loisirs et cultures**

NIL
10. **Urbanisme**
 - 10.1 Adoption du règlement 19-135 modifiant le règlement de zonage;
11. **Périodes de questions**
12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 3 juin 2019.

RÉSOLUTION #19-07-98
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 3 JUIN 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 3 juin au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 4 juin 2019, soit :

- Nomination d'un répondant en matière d'accommodement;
- Mandater Mme la mairesse pour signer l'avenant au bail initial avec Héritage BSL;
- Programme d'aide à la voirie locale, Volet – Redressements des infrastructures routières locales;
- Programme d'aide à la voirie locale, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local.

La date de la prochaine réunion est le mardi 9 juillet 2019 à 19h30 au « Town Hall ».

4.2 Comité de développement

Il a eu une rencontre le 10 juin dernier. Pour connaître les noms des administrateurs, vous pouvez consulter l'Info-Métis du mois de juillet. La présidente est Mme Stéphanie Pépin.

4.3 Comité des Loisirs

Un rassemblement est organisé en face de l'église le dimanche 14 juillet afin d'encourager les cyclistes du Défi Vélo Plein air. Ça se déroulera entre 9h00 et 11h00. Un prix sera remis au village le plus participatif.

4.4 Comité de la bibliothèque

À lire, un livre de M. Louis Blanchette portant sur le naufrage des frères Bernier de Baie-des-Sables en mai 1952.

4.5 Comité d'embellissement

Un rapport d'activité est présenté aux élus, entre autres :

Pour les boîtes de la Halte-sur-Mer, le comité a acheté et planté les fleurs, fines herbes, plants de tomates et graines de légumes. Du compost de crevettes et du terreau ont été ajoutés pour un total de 364.20 \$. 225 \$ proviennent du fonds Innergex.

Aussi, pour l'aménagement floral du babillard à la halte, le comité a acheté de Brigitte Morin sept pots de plastique à 35 \$, les fleurs à 61.05 \$, paillis, 3 terreaux et le treillis à 87.40 \$ pour un total de 183.45 \$. Merci bien spécial à Normand Provost, Carole Massey, Catherine Bienvenue, et Roger Tremblay. Merci aussi à nos employés municipaux.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #19-07-99 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de juin 2019 pour un montant de 187 343.21 \$, adopte la liste des comptes à payer de juin 2019 pour un montant de 28 458.36 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Autoriser le dg à signer l'entente de collaboration avec la commission scolaire Eastern Shores.

RÉSOLUTION #19-07-100 **AUTORISER LE DG À SIGNER L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA COMMISSION** **SCOLAIRE EASTERN SHORES**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le DG à signer le protocole d'entente avec la Commission scolaire Eastern Shores pour l'utilisation de locaux et d'équipements de Metis Beach School lors de sinistre majeur à Métis-sur-Mer. Cette entente sera annexée au plan d'intervention municipal en sécurité civile de Métis-sur-Mer.

6.2 Mandater Tetra Tech QI Inc. pour l'assistance concernant la stratégie d'économie d'eau potable.

RÉSOLUTION #19-07-101

MANDATER TETRA TECH QI INC. POUR L'ASSISTANCE CONCERNANT LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme Tetra Tech Qi Inc. afin d'accompagner la Ville dans la réalisation de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2018 – 2019.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Achat d'une scie à béton et à asphalte position debout.

RÉSOLUTION #19-07-102

ACHAT D'UNE SCIE À BÉTON ET À ASPHALTE POSITION DEBOUT

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer acquiert une scie à béton et à asphalte de marque Husqvarna modèle FS-400 pour un montant de 3 655 \$ plus taxes, livraison et lame incluses. Ce montant sera payé à même l'excédent accumulé non-réservé.

7.2 Dépôt d'une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

RÉSOLUTION #19-07-103

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Ste-Flavie et de Métis-sur-Mer désirent présenter un projet d'achat d'une remorque chauffante Novilco dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de de la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à participer au projet d'achat d'une remorque chauffante Novilco et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Flavie organisme responsable du projet.

8. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

9. LOISIRS ET CULTURE

Rien

10. URBANISME

10.1 Adoption du règlement 19-135 modifiant le règlement de zonage.

RÉSOLUTION #19-07-104

ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire autoriser les habitations bifamiliales isolées dans les zones dont l'affectation est la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter des modifications aux normes sur l'entreposage dans les zones d'affectation industrielle lourde;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire assouplir les normes d'implantation des bâtiments accessoires résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville désire apporter diverses précisions au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné lors de la séance du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement n'a pas fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 19-135 tel que soumis aux membres du conseil.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h55 et s'est terminée à 20h13.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #19-07-105

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h13.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier